Envoyé en préfecture le 05/12/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE I Reçu en préfecture le 05/12/2023

## DU CONSEIL D'ADN Publié le RATION

CENTRE COMMUNAL II ID: 035-213501380-20231115-D\_2023\_14-DE

Date de convocation :

10/11/2023

Date d'affichage:

10/11/2023

Nbre de membres :

En exercice:

Présents : **Votants:** 

5

5

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre, à seize heures, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire et Ordonnateur après

avoir été légalement convoqué.

Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Jeannine VANNIER, Mme

Elisabeth TROPEE, Mr Michel LEBOUC, Mr Didier LEPELTIER

Absents: Mr Patrick DEMARQUET et Mr Christian LAN

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance

## INDEMNITÉ DE SECRÉTARIAT – ANÉEE 2023 N°2023/14

Monsieur le Président informe les membres que le montant était de 750 € en 2022, identique pour 2021, 2020 et 2019.

Il est décidé d'octroyer l'indemnité de secrétariat à Madame Rozenn Gandon et Madame Evelyne LEBACLE pour l'année 2023 à hauteur de 750 € et au prorata de leur date de départ et de leur d'entrée dans la collectivité.

Les membre de la Commission administrative, à l'unanimité, décide :

- D'OCTROYER l'indemnité de secrétaire du CCAS à Madame Rozenn GANDON pour un montant de 562.50 € (calcul au prorata de sa date de sortie dans la collectivité)
- D'OCTROYER l'indemnité de secrétaire du CCAS à Madame Evelyne LEBACLE pour un montant de 125 € (calcul au prorata de sa date d'entrée dans la collectivité)

Pour extrait conforme, Le registre dûment signé, Le Président du C.C.A.S.

Certifié exécutoire, après transmission En Préfecture le Et publication le